

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 20 octobre 2020

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni à l'Hôtel du Département du Doubs à BESANCON, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, le 20 octobre 2020 à 9 h 30.

**Étaient présents :**

- M. Philippe ALPY
- M. Christian BONNET
- Mme Christine COREN-GASPERONI (procuration à M. BONNET à partir de 11 h 00)
- M. Marcel COTTINY
- Mme Jacqueline CUENOT-STALDER
- M. Nicolas DIAMANDIDES
- M. Jean-Pierre GURTNER (procuration à Mme PAUL à partir de 11 h 40)
- Mme Elise DOUCHEZ
- M. Abdelaziz KOUSSOURI
- M. François LAIGNEAU
- Mme Myriam LEMERCIER
- Mme Sylviane MAXEL
- M. Jean-Louis NORIS (départ à 11 h 55)
- Mme Denise PAUL
- Mme Soledade ROCHA
- M. Pascal ROUTHIER
- Mme Danièle TETU
- M. Gérard THIBORD

M. Patrick VAUTERIN, Commissaire du Gouvernement

**Excusés :**

- M. Mohamed ABID
- M. Daniel DEFRAISNE
- M. Denis SCHNOEBELEN (procuration à Mme BOUQUIN)
- M. Pierre SIMON (procuration à Mme CUENOT-STALDER)

Mme Vanessa GIRARDET, Commissaire aux Comptes  
Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique

**Assistaient à la séance :** M. Laurent GAUNARD, Directeur Général  
Mme Mireille CORROTTE, Directrice du Développement et du Patrimoine  
M. Frédéric PAPELOUX, Directeur de la Gestion Locative  
Mme Nadia SKAKNI, Directrice Administrative et Financière  
Mme Lucie LOUVET, responsable communication  
Mme Evelyne VENITUCCI, Directrice des Ressources

**Secrétaire de séance :** Mme Elodie HUMBERT

L'ordre du jour est le suivant :

**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2020**

**PROJET DELIBERATION N° 2020.05.003**  
**AUGMENTATION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

**VU** l'article 81 de la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**VU** les articles L 442-1 et L 353-9-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'évolution des loyers des logements des organismes HLM se réalise en fonction de l'IRL du deuxième trimestre de l'année précédente,

**VU** la convocation envoyée le 9 octobre 2020 aux membres du Conseil d'Administration contenant le projet de délibération,

**CONSIDERANT** que la variation annuelle s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations budgétaires 2021,

**DECIDE, à la majorité, avec trois voix contre (M. DIAMANDIDES, M. KOUSSOURI, Mme MAXEL) et deux abstentions (M. COTTINY et M. THIBORD) :**

De faire varier les loyers des logements de + 0,66 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Préfecture du Doubs

Reçu le **28 OCT. 2020**



Contrôle de légalité

La Présidente,  
Christine BOUQUIN

**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2020**

**RAPPORT N° 2020.05.003**

**AUGMENTATION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Les recettes de fonctionnement d'Habitat 25 sont très majoritairement composées des loyers des logements conventionnés, faisant l'objet d'une convention avec l'Etat permettant aux locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Conformément à l'article 81 de la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et aux articles L 442-1 et L 353-9-3 modifiés du CCH, l'évolution des loyers des logements des organismes HLM se réalise en fonction de l'IRL du deuxième trimestre de l'année précédente.

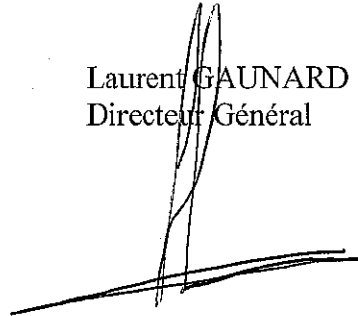
L'IRL du deuxième trimestre 2020 affiche une variation annuelle de + 0,66 %.

En considération de cet élément et dans le cadre des orientations budgétaires 2021, il est proposé de faire varier les loyers de + 0,66 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*

Le Conseil après avoir pris connaissance des débats et de l'avis de la Commission des Finances, est appelé à délibérer et à se prononcer sur la variation des loyers pour l'année 2021.

Laurent GAUNARD  
Directeur Général



Préfecture du Doubs

Reçu le 28 OCT. 2020



Contrôle de légalité